

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Nicole JOSSE-MINDA, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Frédéric MEYNET

Le compte rendu du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Présentation par Messieurs Jean-Luc CHENAL et Benoit MAUBON du projet de desserte de l'ASLGF des Aralis

Rappel est fait de la composition de cette association, présidée par Monsieur Jean-Marc GIROD, et dont les membres du bureau sont Michaël STEHLIN, Jacques LAZARETH et Romain MATHIEU. Cette association regroupe les propriétaires des parcelles boisées situées sur le versant entre la Chapelle d'Hermone et la Côte d'en Haut. Le périmètre identifié comporte 1 105 parcelles issues de 188 comptes cadastraux.

Monsieur Chenal expose que le but de la desserte est de doter ce massif d'une route forestière et de pistes pour l'exploitation et la gestion forestière, ce secteur étant aujourd'hui très impacté par le scolyte. L'association a la volonté d'associer la Commune à ce projet, propriétaire sur cette emprise.

Ces travaux consisteraient en l'aménagement de 2 pistes forestières et 4 pistes de débardage avec places de dépôt et de retournement.

Le coût de cette opération a été chiffré, ces travaux pourraient sous certaines conditions faire l'objet d'un financement important.

Les élus sont invités à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de cette desserte. Il est précisé qu'une assemblée générale des propriétaires de l'ASLGF des Aralis aura lieu le 6 mai prochain.

I – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC DU BREVON POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la MJC du Brevon compte à ce jour 270 adhérents, 19 intervenants professionnels et 6 administrateurs bénévoles. Elle propose de nombreuses activités sportives et autres, des stages et ateliers découvertes et organise depuis l'année dernière un évènement fédérateur, le Festy Mouzets. L'association poursuit 3 objectifs, à savoir : favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes notamment des enfants et des jeunes, permettre l'accès à l'éducation et à la culture à tous, contribuer au développement des liens sociaux pour le bien vivre ensemble.

Du point de vue des financements, les comptes sont relativement positifs mais il apparaît que l'association est dépendante des cotisations des adhérents de manière trop importante. Des outils d'analyse budgétaire ont été mis en place ainsi que la recherche de nouveaux financements. Au niveau de la gouvernance est constatée une forte implication des bénévoles mais un besoin de professionnalisation, qui se traduirait notamment par la création d'un poste de coordonnateur de la vie associative, dont le coût est évalué entre 25 000 et 30 000 € annuels.

La MJC du Brevon souhaite donc que les mairies de la Vallée du Brevon apportent un soutien financier pour le poste de coordonnateur. Le montant sollicité auprès de chaque commune s'élève à environ 2 000 € annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 2 000 € à la MJC du Brevon pour l'année 2023.

II – DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT CENTRE DE LOISIRS DE BELLEVAUX

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Centre de Loisirs de Bellevaux, géré par l'Association Familles Rurales, pour que la Commune participe financièrement au fonctionnement du Centre de Loisirs, un nombre important d'enfants de la Commune de Vailly fréquentant cette structure. Elle précise que la demande a été faite à toutes les communes de la Vallée. Cette participation serait actée par une convention et permettrait de proposer un tarif identique à toutes les communes adhérentes. Après plusieurs échanges avec l'association et au vu des éléments transmis, il est proposé un projet de convention fixant les modalités de participation financière pour les enfants de la commune fréquentant la structure les mercredis et vacances scolaires.

Madame le Maire indique que la participation financière de la Commune est estimée à 0.78 € par heure et par enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'apporter une aide financière au Centre de Loisirs de Bellevaux, approuve les termes de la convention à intervenir avec le Centre de Loisirs de Bellevaux et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Point financier travaux mairie-école** : la Région a acté une aide de 119 000 € dans le cadre du Plan Ruralité. Toutes les aides financières étant notifiées, il est nécessaire de solliciter les établissements bancaires pour le prêt qui s'élève à 300 000€ pour cette opération.
- **Citernes alpage Plansuet** : Florent Favre présente les différents devis obtenus. 2 citernes de 4 000 litres seront commandées prochainement. Les employés communaux ont refait la prise d'eau du captage.
- **Reprise du Bar-brasserie Au Brevon** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal le désistement d'Antoine Paillet. Madame Sandrine Dalla-Zuanna, qui devait initialement reprendre l'emplacement de la place de la Vogue a finalement décidé de reprendre le bar-brasserie Au Brevon. Un bail commercial sera établi en ce sens.
- **Inauguration mairie-école** : elle est reportée à l'automne 2023.
- **Antenne-relais TDF des Granges Bouvier** : afin de couvrir la zone blanche du Lavouet et des Charges, l'antenne doit être redimensionnée de 5 mètres supplémentaires. Le choix du coloris est fait, ainsi que celui de la clôture, qui sera en grillage. La demande de permis sera déposée prochainement.
- **Repas des aînés** : il est fixé au 2 juillet prochain. La Commission des affaires sociales et des solidarités est en charge de son organisation.

- **Cérémonie du 8 mai** : elle est prévue à 10h30 devant le Monument aux Morts et sera suivie d'un vin d'honneur.

Il n'est pas fixé de date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H00.

Le secrétaire de séance,


Frédéric MEYNET

Le Maire,


Yannick TRABICHET

